

## **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE FONTAIN – LA VEZE – PUGEY**

### Compte rendu du Conseil Syndical du mercredi 19 mai 2021

Le 19 mai 2021 à vingt heures le Conseil Syndical du SIFALP s'est réuni en mairie de Fontain, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick Favory, Président du SIFALP, à la suite de la convocation adressée le 11 mai 2021.

#### Membres présents :

Commune de Fontain : Catherine Hamelin, Claire Apffel

Commune de La Vèze : Jérôme Troncin, Jacques Chopard

Commune de Pugey : Yannick Favory, Emmanuelle Maucourant, Céline Moisson

#### Invités excusés :

Franck Laidie : Maire de Pugey

Jean-Pierre Jannin : Maire de La Vèze

Jean-Pierre Vagne : Maire de Fontain

Procuration : Jean-Pierre Vagne représenté par Catherine Hamelin

Secrétaire de séance : Catherine Hamelin

#### ORDRE DU JOUR :

1/ Validation du CR du 10/03/2021

2/ Choix du nouveau prestataire de cantine

3/ Vote des nouveaux tarifs du périscolaire

4/ Questions diverses

M. Yannick Favory, président du SIFALP, donne en information préliminaire la raison de cette convocation anticipée. Le SIFALP doit voter les tarifs du périscolaire pour la rentrée 2021-2022 afin que les Francas, gestionnaire du périscolaire, puisse éditer ses plaquettes d'informations et finaliser les dossiers d'inscription, afin que tout soit à disposition des parents très rapidement.

#### 1/ Validation du CR du 10/03/2021

Le compte-rendu de la séance du 10 mars 2021 est mis à approbation.

Pas de remarques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

#### 2/ Choix du nouveau prestataire de cantine

Les parents ont été consultés quant au choix du nouveau prestataire de cantine, par vote électronique. Il y a eu une belle participation et le choix des parents est pour API (54,4% des votants).

Le choix des parents est mis au vote :

Contre : 0 – Abstention : 0 – Pour : unanimité

Une convention sera signée avec le prestataire API pour la rentrée 2021-2022. Le contrat est reconduit tacitement.

### 3/ Vote des nouveaux tarifs du périscolaire

Les nouveaux tarifs ont été discutés précédemment en parallèle de l'appel d'offre pour le changement de prestataire de cantine.

Fusion du tarif « 2 enfants » et « + de 2 enfants » pour devenir « Fratrie » et en gardant le tarif « + de 2 enfants ».

Fusion du quotient familial CAF « 801 à 1000 » et « 1001 à 1200 » pour un global « 801 à 1200 ».

Les nouvelles grilles tarifaires sont mises au vote :

Contre : 0 – Abstention : 0 – Pour : unanimité

### 4/ Questions diverses

- Demande de dérogation à la carte scolaire : la mairie ne traite pas ces dossiers, c'est au SIFALP que cette validation revient. Les cas les plus récurrents concernent des déménagements. Pour rappel, nous avons un accord entre communes du plateau pour la rétrocession des frais scolaires si un enfant passe d'une école du plateau à une autre. Dans le cas du départ d'un enfant du SIFALP vers une commune extérieure au plateau le montant des frais scolaire est à la charge du SIFALP.
- Lissage du statut des agents du SIFALP : le but est de mensualiser les heures faites par les agents sur toute l'année et non plus un forfait annuel + des heures complémentaires en fin d'année (difficultés rencontrés dans le cas des départs en retraite en cours d'année). Il faudra donc augmenter les contrats des agents.
- RASED : le SIFALP et les communes ont reçu un courrier du RASED concernant la participation aux frais. Le SIFALP a donné son accord pour participer aux frais du RASED (1€/élève scolarisé/commune)
- Bâtiment : l'école étant agrandie, cela implique des problématiques administratives et de gestions plus importantes.
  - Surface de ménage plus importante et temps dédié à revoir
  - Portail imposé par l'Etat dans la cadre du plan Vigipirate, et portes magnétiques, or le portail est régulièrement en panne et les portes s'ouvrent toute seules. Il faut voir pour changer de système de gestion pour le portail (ne plus passer par le serveur de l'agglo) et des portes et volets électriques qui peuvent être gérés grâce à une application sur smartphone.
  - Chaudière bois et système de ventilation CTA. Le contrat d'entretien n'est pas clair et les maintenances n'ont pas été assurées. Un nouveau contrat prenant tout en compte doit être passé pour éviter les soucis rencontrés cette année.
  - Radon : les tests effectués indiquent la présence de radon à des niveaux supérieurs à la norme (Compte-rendu de l'APAVE en date du 03/05/2021). Il va être nécessaire de ré-expertiser le bâtiment avec un technicien bâtiment et un technicien pour la ventilation, car le problème vient sûrement de la ventilation (voir point supra sur maintenance). Le protocole réglementaire impose :
    - Une expertise du bâtiment

- Solutionner la ventilation (par l'entreprise en charge de la maintenance)
- Refaire des mesures
- En attendant l'expertise la classe impactée va être déplacée, il est demandé à l'équipe pédagogique et au personnel de ménage d'ouvrir les portes et fenêtres 10 min/jour matin et soir. Un courrier sera adressé aux parents.

Fin de la séance à 21h10